



Cité scolaire Pierre Larousse
Collège et Lycée
89130 TOUCY



**PROTOCOLE INTERNE DE NETTOYAGE et
DESINFECTION suite au COVID 19**

Validé par le CA en date du 27 mai 2020

« Le déconfinement ne signifie pas l'éradication du virus COVID19 »

Le protocole mis en place se base sur les recommandations de l'INRS, du Ministère de l'Education Nationale et du Conseil Départemental de l'Yonne.

Table des matières

I. Organisation temporelle et spatiale de l'établissement	2
A. L'organisation des cours et ports des masques	2
B. La circulation dans l'établissement.....	2
C. Les lieux fermés.	2
La restauration scolaire et l'Internat.....	2
Les salles informatiques, de TP et CDI.....	2
Les vestiaires des gymnases.....	3
II. Protection des personnels	3
A. Rappel des gestes barrières	3
B. Personnels Techniques	3
C. Personnels Administratifs	3
D. Personnels d'Education	3
III. Nettoyage des locaux.....	4
A. Périodicité.....	4
B. Extérieurs.....	4
C. Intérieurs	4
Les parties privées.....	4
Les parties communes	4
Les salles de cours.....	5
La salle des professeurs et son espace de repos/déjeuner	5
Les bureaux administratifs (dont la Vie scolaire) et Loge.....	5
IV. Nettoyage des matériels collectifs.....	5
V. Vérification Sanitaire (Eau et circulation de l'air)	5
VI. Annexes et Affiches à apposer.....	5

I. Organisation temporelle et spatiale de l'établissement

A. L'organisation des cours et ports des masques

Les cours seront planifiés sur deux semaines reconductibles jusqu'au 4 juillet. La première moitié des élèves d'une classe aura cours la première semaine, l'autre moitié la semaine suivante. Les groupes seront limités à 15 élèves par classe et pourront être constitués afin de prendre en compte certaines contraintes : langues vivantes...

Les salles de classe ont été réorganisées afin d'accueillir au plus 15 élèves, conformément au protocole sanitaire. Le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne permettra « d'éviter les contacts directs, une contamination par respiration et/ou par gouttelettes ». Ainsi dans cet esprit, tout échange d'objet (crayons, livres, ballons, etc.) sera proscrit.

NB 1 *Le décret 2020-545 du 11 mai 2020 stipule que pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la réglementation rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.*

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

=> Il est donc fortement conseillé aux élèves de porter un masque même durant les cours.

NB 2 : *la formation des personnels enseignants sur les gestes barrières et le protocole à suivre en cas de contamination d'un élève ou d'un adulte a été assurée par les infirmières de la cité scolaire et dispensée par visioconférence le mardi 26 mai 2020.*

B. La circulation dans l'établissement

La circulation sera matérialisée de telle manière que les élèves entrant dans les bâtiments ne croisent pas, autant que possible, ceux qui en sortent.

Les cours de récréation seront réparties, si possible, par niveaux entre les différents lieux. Les jeux de contacts et de ballons seront interdits et les élèves auront des activités individuelles qui ne demandent pas ou peu de matériel.

Lavage des mains plusieurs fois par jour. Les enfants devront se laver les mains pendant 30 secondes au moins dans toutes les situations suivantes : à l'arrivée dans l'établissement, après les récréations, avant et après chaque repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué et le soir en arrivant à la maison.

C. Les lieux fermés.

La restauration scolaire et l'Internat

La restauration scolaire sera suspendue jusqu'au 4 juillet inclus. Les élèves auront la possibilité de manger un repas « tiré du sac » soit dans le parc de la cité scolaire (en respectant les distances physiques) soit, si la météo l'impose, dans leur salle de classe, qu'il faudra ensuite désinfecter.

L'utilisation des réfrigérateurs, des micro-ondes et des fontaines à eau est à bannir. Les élèves et les adultes de l'établissement devront prévoir des récipients isothermes et des bouteilles d'eau identifiées.

L'Internat sera fermé durant la totalité de la période.

Les salles informatiques, de TP et CDI

La manipulation de matériel en sciences (TP) ne sera pas autorisée.

L'utilisation des ordinateurs par les élèves sera proscrite jusqu'au 4 juillet inclus.

Le CDI sera fermé.

Les vestiaires des gymnases

L'utilisation des vestiaires des différents gymnases ne sera pas possible et les élèves devront avoir sur eux leur tenue de sport pour les cours d'EPS, qu'ils garderont toute la journée. Des gels hydro-alcooliques seront à leur disposition à l'entrée des gymnases et sur le plateau sportif.

II. Protection des personnels

A. Rappel des gestes barrières

Les mesures d'hygiène préconisées par l'INRS sont les suivantes :

- maintenir **une distance physique d'au moins un mètre** entre les personnes ;
- se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement ;
- se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle ;
- se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades ;
- se laver soigneusement et régulièrement les mains, avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence ; en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Lors du premier jour, les infirmières de la cité scolaire présenteront aux élèves « une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains ».

Pour être efficaces, tous les gestes barrières doivent être respectés !

B. Personnels Techniques

Les agents techniques territoriaux ont été pourvus d'EPI (Equipements de Protection Individuel) spécifiques, fournis par le Conseil Départemental de l'Yonne, soit :

- Des masques chirurgicaux jetables
- Des gants jetables
- Des visières plastiques pour ceux en relation directe avec le public
- Des contenants de solution ou gel hydro-alcoolique

Attention, l'utilisation d'appareil à flux d'air est totalement proscrit (aspirateurs, souffleurs etc...)

C. Personnels Administratifs

Les personnels administratifs seront dotés de masques chirurgicaux par les services de l'Etat, et d'un masque tissu lavable et réutilisable (dès livraison par MANUTAN) ainsi que de :

- Des gants jetables
- Des contenants (250ml) individuels de solution ou gel hydro-alcoolique rechargeables
- Des contenants (pistolet) de solution désinfectante prête à l'emploi + Serviettes papier jetables pour le nettoyage des mobiliers et matériels

D. Personnels d'Education

Les personnels d'Education seront dotés de masques chirurgicaux par les services de l'Etat, et d'un masque tissu lavable et réutilisable (dès livraison par MANUTAN) ainsi que :

- Des gants jetables
- Des contenants individuels (250ml) de solution ou gel hydro-alcoolique rechargeables (pour leur propre utilisation)
- Des contenants (pistolet) de solution désinfectante prête à l'emploi + Serviettes papier jetables pour le nettoyage des mobiliers et matériels
- Des contenants 750 ml ou 1l (pistolet) de solution hydro-alcoolique pour nettoyer les mains des élèves à chaque entrée dans la salle de cours

Des bidons de gel ou solution hydro-alcooliques seront stockés à la Vie scolaire afin de permettre aux utilisateurs de recharger leurs contenants.

III. Nettoyage des locaux

A. Périodicité

Avant l'arrivée des élèves

L'ensemble de l'établissement aura été désinfecté et nettoyé avant l'arrivée des élèves à 8h00

Les salles de cours seront laissées ouvertes et les portes resteront, autant que possible, ouvertes durant la journée.

Durant les cours du matin

Les rampes d'escaliers seront désinfectées dès l'entrée en cours des élèves

Les agents ne pourront intervenir durant les cours du matin, charge aux professeurs de gérer les éventuels besoins de désinfection durant les cours (aérations régulières à la fin de chaque cours, limitation de points de contact par les élèves, nettoyage si besoin)

Si nécessaire, durant la récréation du matin, des agents seront répartis sur chaque niveau de l'établissement afin de nettoyer les points de contact (table, chaises, poignées de portes, fenêtres) des salles occupées

Pause méridienne

L'ensemble du l'établissement sera à nouveau nettoyé et désinfecté

Durant les cours de l'après-midi

Les agents ne pourront intervenir durant les cours de l'après-midi, charge aux professeurs de gérer les éventuels besoins de désinfection durant les cours (aérations régulières à la fin de chaque cours, limitation de points de contact par les élèves, nettoyage si besoin)

Si nécessaire, durant la récréation de l'après-midi, des agents seront répartis sur chaque niveau de l'établissement afin de nettoyer les points de contact (table, chaises, poignées de portes, fenêtres) des salles occupées

Après les cours

Les agents procéderont au nettoyage et à la désinfection de l'établissement.

B. Extérieurs

- Les bancs ne pourront pas être utilisés. Ils seront enlevés ou bien leur utilisation sera empêchée par du rubalise ;
- Les casiers seront nettoyés et désinfectés hors présence des élèves puis neutralisés définitivement ;
- Les vitrines seront désinfectés hors présence des élèves le matin ou le soir, et après pause méridienne.

C. Intérieurs

Les parties privées

- Les vestiaires des agents techniques seront nettoyés et désinfectés (sols, points de contacts) 1/jour le matin ou le soir
- La lingerie (locaux lycée) sera nettoyée et désinfectée 1/jour (matin ou soir) par le personnel de lingerie qui sera seul habilité à s'y introduire. Une zone tampon de dépôt de linge sale sera elle aussi nettoyée 1/jour.

Les parties communes

- Les couloirs et escaliers d'accès seront nettoyés et désinfectés 1/jour, les rampes d'escalier seront désinfectées après chaque récréation ou pause méridienne
- Les toilettes seront intégralement désinfectées 2 fois/jour (avant l'arrivée des élèves et après la pause méridienne). Un agent sera présent dans les toilettes filles et un autre dans les toilettes garçons lors des récréations pour désinfecter après chaque passage les points de contact (poignées portes, robinets, chasse d'eau et toilettes).

Les salles de cours

- Les salles de cours seront intégralement nettoyées et désinfectées hors présence des élèves (matin ou soir) Cela concernera les sols, tables, bureaux, poignées de portes et fenêtres, poubelles.
- Les enseignants désinfecteront à leur arrivée en cours le poste informatique ainsi que le clavier et la souris et les points de contact sur leur chaise et table. Ils devront avoir leur crayons et brosse pour le tableau sur eux.
- Durant la pause méridienne, seuls les points de contact (poignées de porte, interrupteurs, tables et chaises) seront désinfectés par les agents.

La salle des professeurs et son espace de repos/déjeuner

- La salle des professeurs sera intégralement nettoyée (sols et mobiliers, points de contact et poubelles) et désinfectée hors présence des usagers (matin ou soir). Celle-ci sera nettoyée à nouveau après chaque récréation et pause méridienne, sur les points de contact.
- Concernant l'espace de repos/déjeuner, les matériels communs ne pourront être utilisés et seront retirés ou neutralisés (cafetière, bouilloire, micro-ondes, réfrigérateur...). Cet espace sera intégralement nettoyé et désinfecté hors présence des usagers (matin ou soir), et, à nouveau après chaque récréation et pause méridienne, sur les points de contact (poignées de porte, interrupteurs, tables et chaises).

Les bureaux administratifs (dont la Vie scolaire) et Loge

- Ceux-ci seront nettoyés et désinfectés hors présence des usagers (matin ou soir), et nettoyés ensuite durant la journée par les usagers qui ont reçus le matériel (cf paragraphe 1/ c/).
- La loge quant à elle restera fermée au public (sauf cas exceptionnel) et sera nettoyée et désinfectée par le personnel d'accueil.

IV. Nettoyage des matériels collectifs

Les matériels collectifs (ordinateurs, claviers, souris, imprimantes, photocopieurs, brosse pour essuyer le tableau etc..) ne seront pas nettoyés par les agents. Charge à chaque utilisateur de nettoyer ceux-ci avec du produit désinfectant, ou de se laver les mains avant et après l'utilisation.

Concernant les craies, celles-ci seront proscrites.

Concernant les marqueurs, il est demandé à chaque professeur de les conserver. Ils pourront les prendre auprès de l'intendance.

V. Vérification Sanitaire (Eau et circulation de l'air)

Les rondes de vérification de fonctionnement des CTA et Clim seront plus nombreuses.

VI. Annexes et Affiches à apposer

- Fiches de protocoles généraux du Conseil Départemental de l'Yonne
- ARS : Protégeons-nous les uns des autres
- ARS : Comment se laver les mains
- Comment utiliser un masque
- Comment utiliser des gants
- Gestes élémentaires quotidien concernant l'utilisation des équipements collectifs
- Fiche suivi de désinfection des locaux

Modifié le 27/05/2020

Le Chef d'Etablissement,

Xavier BROUILLARD